



Rapport annuel 2017

1. Direction et Association	3
Organes	3
Ressources et services	4
Comptes et finances	4
Personnel	5
2. Politique et branche	7
Produits thérapeutiques et compétences de remise	7
Service scientifique	10
Représentation des intérêts de la branche	10
Assurance qualité	13
3. Communication	16
Stratégie, priorité et réalisation opérationnelle	16
Médias imprimés	16
Médias électroniques	17
Activités de promotion de l'image	18
Divers	19
4. Formation, formation continue et perfectionnement	20
Formation initiale	20
Formation supérieure	21
Formation continue et perfectionnement	23
5. Comptes annuels 2017	26
Bilan au 31 décembre 2017	26
Compte de pertes et produits	27
Tableau de flux de fonds	28
Annexe aux comptes annuels	29
I. Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels	29
II. Informations concernant le bilan et le compte profits et pertes	30
B1 Titres	30
B2 Etat des investissements	30
B3 Etat des immobilisations	30
B4 Tableau des provisions	31
B5 Evolution des fonds propres	31
B6 Fortune des fonds	32
Explications concernant le compte de pertes et profits	33
III. Autres informations légales	35
Informations complémentaires concernant vitagate sa	36
6. Commission de vérification des comptes	37
7. Organe de révision	38

1. Direction et Association

Organes

Assemblée des délégués (AD)

En plus de traiter des points statutaires, l'AD 2017 a informé des principales évolutions dans les différents départements. Comme aucune personne n'avait encore pu être présentée à la succession du président central, les délégués ont accepté la requête du comité central, à savoir de régler la succession 2018 par voie de circulation. L'objectif de la requête est que l'ASD puisse rapidement disposer à nouveau d'un/e président/e central/e sans toutefois qu'il soit nécessaire de convoquer une assemblée des délégués extraordinaire.

L'après-midi, de nombreux invités d'organisations proches, de partenaires de l'industrie, des autorités et de la politique ont participé à la partie informative et aux adieux adressés à Martin Bangerter.

Conférence de la branche (CB)

Deux conférences de la branche ont eu lieu cette année, l'une en avril, l'autre en septembre. Lors des deux conférences, une large place a été accordée aux échanges avec et entre les participants. Le comité central et la direction ont en outre informé sur les affaires les plus importantes des domaines Politique et branche, Médias et communication ainsi que Formation et perfectionnement. L'objectif de ces réunions est d'une part de permettre l'échange d'informations entre sections et groupements et, d'autre part, de transmettre aux présidents et présidentes de section ainsi qu'aux responsables des groupements les informations nécessaires pour leurs assemblées générales respectives. Comme aide, tous les participants ont reçu après chaque conférence de la branche un résumé sur papier ainsi que les fiches de présentation utilisées lors de la réunion.

Au terme de la CB de septembre, les participants ont été invités par la conseillère nationale Sylvia Flückiger-Bäni au Palais fédéral pour assister à la session d'automne du Parlement (voir «Politique et branche»).

Comité central (CC)

En 2017, le comité central s'est réuni pour deux séances d'une demi-journée et six séances d'une journée ainsi que pour une retraite. Lors de la retraite, le comité s'est intensivement penché sur la future structure de l'association et la succession de Martin Bangerter. Les discussions ont également porté sur les possibilités de régler la succession de Beat Günther, qui partira à la retraite en 2020.

Direction

La direction s'est généralement réunie le lundi pour une brève séance afin de discuter et de traiter les dossiers en suspens, de coordonner les affaires en cours et de prendre les décisions nécessaires. La direction s'est en outre réunie lors de quatre ateliers d'une journée afin de discuter de problèmes actuels et futurs et de trouver des solutions. Elle a également élaboré les bases pour la retraite du

comité central et pour l'AD et préparé le budget 2018 à l'intention du comité central.

Ressources et services

Evolution des drogueries ASD, état au...

1.1.2005	658 membres
1.1.2006	630 membres
1.1.2007	594 membres
1.1.2008	573 membres
1.1.2009	561 membres
1.1.2010	553 membres
1.1.2011	545 membres
1.1.2012	528 membres
1.1.2013	521 membres
1.1.2014	505 membres
1.1.2015	488 membres
1.1.2016	491 membres
1.1.2017	484 membres
1.1.2018	469 membres

Entrées 2017

1	nouvelle ouverture
0	nouvelle adhésion
6	reprises ¹
+7	points de vente

Total

Sorties 2017

15	fermetures
3	démissions
4	remises ¹
-22	points de vente

-15 points de vente

Comptes et finances

La commission de vérification des comptes et l'organe de révision ont vérifié le travail et les comptes 2017 de l'ASD et les ont jugés bons dans leurs rapports à l'assemblée des délégués (voir rapports de la commission de vérification des comptes et de l'organe de révision en annexe).

Le résultat de l'exercice 2017 s'est nettement amélioré par rapport à celui de l'année précédente. Avec un résultat opérationnel légèrement négatif (-7000 CHF), les comptes bouclent sur un bénéfice de 50 000 CHF, ce qui correspond à une augmentation d'environ 48 000 CHF par rapport au budget. Cette évolution positive s'explique par une hausse des recettes des produits médias (suppléments, dossiers spécialisés et encartés), une diminution de 40 000 CHF des coûts de *vitagate.ch* par rapport à l'année précédente, fait qui n'était pas prévu

¹ Les reprises et les remises ne correspondent pas dans l'exercice sous revue car le processus se déroule parfois sur plusieurs périodes. Exemple: remise de la droguerie – et donc cessation de l'adhésion – au 31.12 de l'exercice sous revue, reprise – et donc début de la nouvelle adhésion – au 01.01 de l'année suivante. Conséquence: dans l'exercice sous revue apparaissent les mutations de remise (-1) alors que les mutations de reprise (+1) figureront dans le rapport de l'année suivante.

au budget, une augmentation des cours sur les suppléances organisés en raison des besoins de la branche et la grande demande pour les formations sur les connaissances spécialisées ainsi que par la gestion conséquente des dépenses par la direction.

Personnel

Comité central et direction

Martin Bangerter ayant informé le comité central en décembre 2016 qu'il ne se représenterait pas pour un troisième mandat comme président central lors de l'AD 2017 et qu'il démissionnerait également de son poste de directeur après près de 18 ans passés au service de l'ASD, une part importante du travail du comité central s'est concentrée sur le renouvellement de ces deux fonctions. Martin Bangerter a quitté son poste de directeur au 1er janvier 2018, conformément à tous les processus et décisions concernant le règlement de son remplacement, mais est resté à disposition des membres du comité et de la direction pour leur apporter, à leur demande, soutien et inputs. Le comité central a constitué deux commissions de sélection, dirigées respectivement par les deux vice-présidents, pour lui trouver deux successeurs.

Succession à la présidence centrale

Pour évaluer les candidats et candidates à la présidence centrale, Isabella Mosca (comité central), Maja Fabich-Stutz (sections/conférence de la branche) Emanuel Roggen (Romandie/conférence de la branche) et Franklin Schatzmann (groupements/conférence de la branche), sous la direction de Bernhard Kunz, ont lancé un sondage au sein de la branche. Différents dossiers ont été étudiés et les personnes intéressées ont été invitées à des entretiens. Bernhard Kunz a également discuté personnellement avec différents candidats potentiels pour les convaincre de poser leur candidature. Mais malgré ce grand engagement, il n'a pas été possible de trouver jusqu'en décembre une personne disposée à poser sa candidature qui corresponde au profil recherché et disposant de l'expérience de la branche nécessaire. Au terme de l'année sous revue, la candidature d'une personne dont le nom, pour différentes raisons parfaitement compréhensibles, ne peut pas être divulgué avant la décision définitive, est toutefois dans l'air. Une décision pour ou contre la succession à la présidence centrale est prévue pour fin mars 2018. Comme il s'agit d'une personnalité de la droguerie particulièrement marquante et compétente, le comité central a décidé, d'entente avec la commission de sélection, d'attendre sa décision. C'est pour cette raison que suite au départ de Martin Bangerter à l'AD 2017, les deux vice-présidents ont provisoirement pris la tête de l'association et du comité central.

Succession à la direction et à la présidence de la direction générale

Raphael Wyss et Jürg Rolli se sont chargés de la recherche d'un futur directeur, respectivement d'une future directrice. En mai, le comité central a décidé de renoncer à l'offre d'une entreprise spécialisée et d'entreprendre lui-même les recherches pour régler la succession. Ceci aussi pour réduire au possible les dépenses liées à la procédure de recherche d'un remplaçant au vu des finances toujours tendues. Un profil du poste a alors été établi et une offre d'emploi publiée. Les dossiers reçus ont été étudiés et plusieurs entretiens, parfois aussi en

présence des membres de la direction, ont eu lieu dans le cadre de procédures d'évaluation. Finalement, le comité central a décidé de nommer Frank Storrer comme futur directeur de l'ASD, à partir du 1er janvier 2018.

Politique et branche

Service scientifique

Après six ans et demi à la tête du service scientifique, le Dr sc. nat. Julia Burger a décidé de relever un nouveau défi dès début février 2017. Le poste de responsable du service scientifique a pu être repourvu dès début mars par une personne très compétente, le Dr phil. nat. Anita Finger Weber.

Communication et médias

L'effectif du personnel du département Médias et communication a atteint sa limite inférieure. Les nouveaux médias, à savoir les *dossiers spécialisés* et les *suppléments*, n'ont pu être réalisés que grâce à l'engagement soutenu et à la flexibilité de tous les collaborateurs. Il ne sera plus possible de réaliser de nouveaux produits médias ou d'autres tâches supplémentaires avec les capacités à disposition.

Production

La photographe Susanne Keller, engagée à 30 %, a succédé le 1er mars 2017, à Flavia Trachsel, qui a décidé de quitter l'ASD à fin février 2017 après avoir travaillé 8 ans pour l'association. Susanne Keller, 41 ans, dispose d'une solide formation de photographe et d'une longue expérience de photographe de presse, tant pour la Berner Zeitung que pour de nombreux magazines de renom. L'ASD continue de travailler ponctuellement avec des photographes indépendants.

Formation, formation continue et perfectionnement

Sina Schärer, qui a rejoint l'équipe chargée de la formation le 1er juin 2016, a décidé d'entreprendre une importante formation professionnelle et a donc annoncé son départ de l'ASD pour fin 2017. Le poste n'a pas pu être repourvu en 2017. Son départ va temporairement retarder les projets dans le domaine de l'e-learning.

2. Politique et branche

Produits thérapeutiques et compétences de remise

Automédication

Lors d'une séance d'information au début du deuxième trimestre, Swissmedic a informé les représentants des groupes professionnels autorisés à remettre des médicaments (donc aussi l'ASD), l'industrie pharmaceutique, les pharmaciens cantonaux et les organisations de patients sur la procédure d'adaptation des catégories de remise dans le but de simplifier l'automédication, selon la révision adoptée de la loi sur les produits thérapeutiques (élargissement de la remise des médicaments de la catégorie B par les pharmaciens, suppression de la catégorie C et élargissement de la catégorie D). Une commission d'experts externe ad hoc sera formée pour évaluer et reclasser tous les médicaments de l'actuelle catégorie de remise C et certains médicaments de la catégorie D, avec un spécialiste de l'ASSGP, de l'OrTra MA et de Fedmedcom, de la Fédération romande des consommateurs, de la FMH, de la CI Commerce de détail Suisse, de pharmaSuisse et du Conseil positif (représentants des patients) ainsi que de l'ASD et de l'ASMC. Comme représentant de l'ASD au sein de la commission d'experts, le comité central a nommé Bernhard Kunz. En tant que droguiste diplômé, enseignant d'école professionnelle pour le cycle de formation des droguistes au centre de formation professionnelle et de formation continue de Saint-Gall et rédacteur spécialisé du support de cours Careum pour les droguistes CFC, Bernhard Kunz était prédestiné avec ses vastes compétences spécialisées à représenter les intérêts de la droguerie. L'ASD salue l'intervention, exigée expressément dans la procédure de révision de la LPT_h, de la commission d'experts et tient vraiment à ce que durant toute la procédure de reclassification l'intention du Parlement, visant à une simplification de l'automédication, soit respectée. L'objectif de la motion (07.3290) à l'origine du changement était de mieux mettre à profit les compétences des pharmaciens et des droguistes lors de la remise de médicaments sans toutefois porter atteinte à la sécurité des traitements.

Lors de la séance d'information de Swissmedic, tous les représentants ont été informés d'une demande de Migros et priés de prendre position. Au nom des grands distributeurs (CI Commerce de détail Suisse), Migros a déposé auprès de Swissmedic une liste des médicaments et/ou des combinaisons de principes actifs/indications qu'elle souhaiterait voir passer en vente libre. Sur la base des discussions menées avec pharmaSuisse, l'ASSGP et l'ASMC après la retraite de 2016, un groupe de travail interassociations «Renforcer l'automédication dans le commerce spécialisé» a été fondé, auquel participent aussi des représentants de Fedmedcom, la FMH, du groupement d'intérêt PME Pharma Suisse et de l'ORTra Médecine alternative Suisse. Durant plusieurs séances, tous ont élaboré des critères d'évaluation pour le transfert des médicaments dans la catégorie de remise E. L'objectif de ces critères est de garantir que les médicaments correspondent aux exigences de la future LPT_h et que leur remise ne nécessite ni conseil pharmaceutique ou médical ni conseil spécialisé. Cette demande du

groupe de travail interassociations «Renforcer l'automédication dans le commerce spécialisé» a été déposé auprès de Swissmedic fin juillet.

La première séance de la commission d'experts ad hoc de Swissmedic a eu lieu durant le quatrième trimestre 2017. Outre les informations générales de Swissmedic concernant les règles du jeu de l'activité de ladite commission, cette première séance a permis de discuter des deux premiers dossiers de travail avec les principes actifs de la catégorie C. Les travaux de la commission d'experts ad hoc sont confidentiels et se poursuivront durant le 1er trimestre 2018. Les échanges continueront parallèlement dans le groupe de travail interassociations «Renforcer l'automédication dans le commerce spécialisé». L'objectif est que le commerce spécialisé et l'industrie (OTC) puissent si possible parler d'une même voix lors des prochaines séances de négociation.

Durant le troisième trimestre de l'exercice sous revue, l'ASD s'est fortement occupée de la procédure de consultation du 4e train d'ordonnances de la loi sur les produits thérapeutiques. Dix ordonnances différentes ont été retravaillées dans ce cadre. Pour la branche de la droguerie, les changements les plus importants concernent l'ordonnance sur les médicaments (Oméd), l'ordonnance sur la publicité pour les médicaments (OPuM) et l'ordonnance sur l'intégrité et la transparence dans le domaine des produits thérapeutiques (OITPTh). Lors de l'élaboration de la prise de position, l'ASD a échangé avec d'autres associations partenaires dont notamment l'ASSGP, la Fedmedcom, pharmaSuisse, scienceindustries et l'ASMC ainsi que l'association des pharmaciens cantonaux. En plus de sa propre prise de position, l'ASD a également mis à disposition des présidents de section les éléments de texte les plus importants pour qu'ils puissent les transmettre à leurs sections afin qu'elles puissent déposer leurs propres prises de position.

L'agenda officiel de l'OFSP prévoit que la loi sur les produits thérapeutiques révisées et les ordonnances correspondantes entreront en vigueur au 1.1.2019.

Règlement des suppléances

Au début du premier semestre de l'exercice sous revue, Martin Bangerter et Elisabeth Huber ont eu un entretien avec le Dr Stephan Luterbacher, président de l'association des pharmaciens cantonaux et pharmacien cantonal de Lucerne, et le Dr Samuel Steiner, pharmacien cantonal de Berne, sur les conditions du futur règlement des suppléances. Cette réunion a eu lieu car on sait depuis plusieurs années qu'avec l'extension des compétences de remise des droguistes dans toute la Suisse, le règlement des suppléances jusqu'alors généralement admis (suivre le cours sur les remplacements de l'ASD) ne suffira plus du point de vue des pharmaciens cantonaux. L'échange avec les deux pharmaciens cantonaux a montré qu'il y a la volonté, pour les deux parties, de développer et d'établir le futur règlement des suppléances sur la base de l'actuel cours pour les remplacements. Dans un premier temps, il s'agit de vérifier l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude du cours actuel puis de compléter les supports de cours avec les principes actifs et les indications de l'actuelle catégorie de remise C. D'entente avec l'association des pharmaciens cantonaux, l'ASD a confié cette tâche à Muriel Sponagel. En tant qu'ancienne pharmacienne cantonale d'Argovie, elle est la personne idéale, tant du point de vue des pharmaciens cantonaux que de l'ASD, pour trouver un règlement des suppléances acceptable pour les deux parties. De par sa longue expérience, Muriel Sponagel pourra aussi fournir un pré-

cieux soutien à l'ASD en ce qui concerne les modifications touchant l'automédication.

Le délai de transition de l'art. 55 de l'ordonnance d'autorisation du canton de Bâle-Ville menaçait d'expirer fin 2017 sans qu'une solution réalisable pour les drogueries n'ait été trouvée. Cela aurait signifié qu'un/e droguiste dipl. ES aurait impérativement dû être présent durant l'intégralité des heures d'ouverture. Pour éviter cela, Daniel Hildebrand, président de la section du Nord-Ouest de la Suisse, avec le soutien d'Elisabeth Huber, a mené des discussions avec les autorités de la santé du canton de Bâle-Ville. Le Dr Lukas Engelberger, conseiller d'Etat, a affirmé qu'à son avis, les bases légales manquaient au niveau fédéral pour reprendre dans une nouvelle ordonnance cantonale une solution pour les remplacements dans le sens des dispositions transitoires encore valables jusqu'à fin 2017 (—> possibilité d'assumer la suppléance pour un/e droguiste CFC avec deux ans d'expérience professionnelle et la preuve d'une formation complémentaire reconnue pendant au max. 40 % des heures d'ouverture). Pour que ces bases légales qui manquent selon le canton de BS puissent être créées, le canton a soumis une proposition pour un nouveau règlement national dans le cadre de la procédure de consultation du 4e train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques. Après examen juridique approfondi, l'ASD a également proposé dans sa prise de position sur le 4e train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques l'ajout d'un tel complément dans l'ordonnance sur les médicaments. Du point de vue de l'ASD, il faut aspirer à un règlement valable au niveau suisse de la suppléance du/de la titulaire de l'autorisation d'exploiter par un/une droguiste CFC avec formation complémentaire en cas d'absence due à une maladie, des vacances, le service militaire ou d'autres empêchements temporaires (par ex. formation continue et perfectionnement, activités d'expert).

Prises de position

Dans le cadre de différentes procédures de consultation, l'ASD a pris position sur les projets suivants:

- _ ordonnance sur la santé publique, canton de Berne
- _ 4e train d'ordonnances sur les produits thérapeutiques
- _ consultation Strategie eHealth Suisse 2.0

Initiative populaire fédérale «Stop à l'îlot de cherté»

Avec d'autres membres de l'association «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables» (notamment GastroSuisse, hotelleriesuisse, la fondation pour la protection des consommateurs, Swissmechanic ou encore les boulangers-confiseurs suisses), l'ASD a contribué, grâce à l'engagement de ses membres, à ce que l'initiative populaire concernée (initiative pour des prix équitables) puisse être déposée le 12 décembre 2017 auprès de la Confédération. L'exigence centrale de cette initiative populaire est l'instauration de prix équitables pour les produits et services importés en Suisse et l'interdiction de suppléments injustifiés et abusifs sur les produits et services imposés à la Suisse. L'initiative populaire sera traitée l'année prochaine par le Conseil fédéral dans le délai légal imparti.

Révision de la loi sur les denrées alimentaires

La loi révisée sur les denrées alimentaires avec ses ordonnances est entrée en vigueur le 1er mai 2017. Cette législation a été amplement adaptée aux lois de l'UE. Suivant les ordonnances, respectivement les nouveaux règlements, les délais de transition varient d'une année à cinq ans. Pour les drogueries, ce sont essentiellement l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), l'ordonnance du DFI sur les cosmétiques (OCos), l'ordonnance du DFI sur les compléments alimentaires (OCAI) et l'ordonnance du DFI sur les denrées alimentaires d'origine végétale (ODAI OV) qui sont importantes. L'ASD a régulièrement informé ses membres des adaptations les plus importantes et continuera de le faire.

Service scientifique

Après une brève période d'introduction, le Dr phil. nat. Anita Finger Weber s'est rapidement attelée aux tâches habituelles (notamment répondre aux questions scientifiques des membres et des collaborateurs de l'ASD, entretenir les banques de données des principes actifs et des produits thérapeutiques) et a apporté des impulsions de l'ordre des sciences naturelles dans les travaux en lien avec la révision de la loi sur les produits thérapeutiques tout en relisant et en vérifiant l'exactitude des articles spécialisés des médias de l'ASD. En collaboration avec la rédaction des médias spécialisés, le Dr. phil. nat. Anita Finger Weber a également rédigé elle-même plusieurs dossiers spécialisés.

Représentation des intérêts de la branche

Entretiens avec des politiciens et les autorités

- En été, Martin Bangerter et Elisabeth Huber ont été invités au Palais fédéral par le président du Conseil national, Jürg Stahl. Même pendant son année de présidence, le conseiller national et membre d'honneur de l'ASD Jürg Stahl s'est toujours intéressé aux affaires de l'ASD.
- Durant la session d'automne, la conseillère nationale Sylvia Flückiger-Bäni a invité une délégation de l'ASD à une visite du Palais fédéral. L'ASD a profité de cette occasion pour mieux faire connaître le quotidien des sessions parlementaires aux représentantes et représentants de la conférence de la branche. Malgré son programme très serré, le président du Conseil national a aussi tenu à saluer ses collègues et s'est tenu à leur disposition pour un bref échange.
- Une première rencontre entre le conseiller national Jürg Stahl et le futur directeur de l'ASD, Frank Storrer, et Elisabeth Huber a eu lieu durant la session d'hiver.
- En lien avec les travaux concernant la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, plusieurs séances ont eu lieu avec des représentantes et représentants de l'OFSP et de Swissmedic. Martin Bangerter et Elisabeth Huber ont en outre participé à une séance d'information de Swissmedic sur la réorganisation de la collaboration avec les associations et les organisations du personnel médical et paramédical. Swissmedic veut instaurer des échanges d'information réguliers avec ces groupes professionnels.

- A sa demande, Martin Bangerter, accompagné de Bernhard Kunz, a eu l’occasion de présenter aux responsables de la future évaluation des compétences de remise des médicaments et de la nouvelle répartition des produits thérapeutiques, ainsi qu’à leurs collaborateurs, les contenus de la formation initiale et de la formation de l’Ecole supérieure de droguerie, globalement et plus particulièrement dans le domaine des branches essentielles des sciences naturelles et de la pharmacologie. Les personnes présentes ont pris connaissance avec un grand intérêt de l’étendue de la formation et des supports didactiques (en particulier le plan de formation, les supports Careum et le projet du plan d’études cadre ES) et ont posé beaucoup de questions. Suite à cette rencontre, Swissmedic a commandé le support didactique de Careum.
- Une délégation de trois personnes de la division Pharmacopée de Swissmedic a présenté à une délégation de l’ASD, dirigée par Elisabeth Huber, les résultats du sondage sur l’utilisation de certaines monographies de préparations réalisé en été 2016. Swissmedic a souligné et félicité la participation assidue des drogueries à ce sondage. Les résultats du sondage montrent que les monographies choisies ne sont plus utilisées, raison pour laquelle leur actualisation à l’état actuel de la science et de la technique ne fait plus sens.

Discussions avec des organisations de la branche

- Différents membres du comité central et de la direction ont assisté à des assemblées des sections et donné des informations sur les affaires en cours à l’ASD.
- En janvier, Raphael Wyss et Martin Bangerter ont rencontré la directrice de Müller Handels SA pour discuter des modalités et des conditions d’une adhésion de la chaîne à l’ASD. Martin Bangerter et Andrea Ullius ont eu un deuxième entretien, en mai, pour expliquer quels critères de qualité devaient être remplis pour qu’une affiliation à l’ASD soit seulement possible. Pour évaluer le statut des magasins, différentes filiales ont été visitées, sous la direction d’Andrea Ullius, et évaluées selon les critères de DrogoThèque.
- Lors de la conférence de la branche de printemps, les participants ont été informés de l’avancée du projet et de l’avis de l’ASD, à savoir que les magasins Müller devraient aussi pouvoir devenir membres de l’ASD, pour autant qu’ils répondent aux exigences de qualité. Martin Bangerter a ensuite préparé les documents et les contrats pour l’affiliation et négocié avec Müller. Pour que les magasins puissent être définitivement admis, toutes les sections doivent décider lors de leurs assemblées respectives de leur admission dans la section. Au terme de discussions parfois très controversées et animées lors des assemblées, toutes les sections ont finalement accepté les demandes. Au 1er janvier 2018, toutes les drogueries (voir «Autorisation du commerce de détail», art. 30 LPT^h et les dispositions cantonales d’autorisation d’exploiter une droguerie) de Müller Handels SA deviendront membres de l’ASD.

Discussions et travaux avec d'autres associations et organisations

vitagate sa

Sous la direction de Martin Bangerter, président du conseil d'administration (CA), qui représente avec Jürg Rolli les intérêts de l'ASD au sein du CA de vitagate sa, le CA s'est réuni à l'occasion de quatre séances et de l'assemblée générale durant l'exercice sous revue. Il a discuté des affaires en cours et des mesures à prendre et décidé des prochaines démarches.

Le premier semestre de l'exercice sous revue a surtout été consacré à poursuivre la stabilisation et l'augmentation du nombre des visiteurs (ø env. 90 000 visiteurs/mois). Pour ce faire, différentes mesures ont été définies et réalisées, ce qui a effectivement permis d'augmenter le nombre de visiteurs par mois (voir aussi sous vitagate.ch, ci-dessous). Il est réjouissant de constater que la durée des visites reste constante, entre 4 et 4 minutes 30, ce qui confirme la bonne qualité des articles proposés et montre aussi que de nombreux visiteurs trouvent visiblement les renseignements et les informations qu'ils cherchent.

Par rapport à l'année précédente, le résultat des comptes de vitagate sa s'est encore nettement amélioré, mais les coûts courants ne sont toujours pas intégralement couverts par les recettes. L'ASD, qui par lettre de patronage garantit la couverture des pertes, a ainsi encore dû verser 35 000 CHF cette année (75 000 CHF l'année précédente).

Fondation refdata

En tant que membre du conseil d'administration, Martin Bangerter a représenté l'ASD à une séance du comité du conseil de fondation et à deux séances ordinaires ainsi qu'au sein du groupe de pilotage «Informations structurées sur les médicaments» et à un atelier de travail sur la future implémentation de la «Falsified Medicine Directive» et sur la mise en pratique de l'art. 17a LPTh ainsi qu'à un atelier concernant la mise en place de la «Swiss Medical Verification Organisation» (SMVO). Outre le référencement des personnes, des institutions, des articles et des services et l'attribution des numéros GLN et GTIN, refdata assume le rôle de «National Medical Verification Organisation» (NMVO) pour la Suisse et contribue grandement, dans ce cadre, à la sécurité des patients, à la sécurité de la médication et à la qualité des traitements en participant à empêcher les contrefaçons de médicaments. D'autre part, l'élaboration d'une banque de données avec des informations structurées sur les médicaments est une priorité pour la fondation. Dans ce cadre, refdata va assumer, sur mandat de la Confédération, les tâches de l'institution qui, selon l'art. 67, al. 3 LPTh révisée, est chargée de gérer une liste électronique présentant le contenu, prescrit par la loi, des informations sur les médicaments.

Fedmedcom

Dans le cadre de son mandat de coprésident de la Fédération de la médecine complémentaire (Fedmedcom), Martin Bangerter a assisté en compagnie de la coprésidente, la conseillère nationale Edith Graf-Litscher, à quatre séances du comité et dirigé une assemblée des délégués où il a pu représenter et expliquer les intérêts des drogueries.

Alliance pour la santé en Suisse

En tant que membre du comité de l'Alliance pour la santé en Suisse, Elisabeth Huber a participé à huit séances du comité et deux assemblées des membres et représenté les drogueries dans les domaines thématiques de la prévention et de la promotion de la santé, les positionnant ainsi comme acteur de la santé publique au niveau national.

L'Alliance pour la santé en Suisse travaille essentiellement sur les thèmes de la prévention et de la promotion de la santé et s'engage au niveau national. Comme ces thèmes concernent aussi beaucoup les compétences clés des drogueries, l'ASD s'engage dans cette organisation en la personne d'Elisabeth Huber.

Union suisse des arts et métiers

Elisabeth Huber a participé aux séances de la «commission permanente de politique sociale» et du groupe de travail «politique de la santé» de l'Union suisse des arts et métiers. Martin Bangerter a représenté la branche de la droguerie lors de quatre séances de la Chambre de l'usam.

Galenica

Heinrich Gasser, Raphael Wyss et Martin Bangerter ont représenté les intérêts de l'ASD lors de deux réunions du Forum de la droguerie organisées en commun avec Galenica. L'objectif de ces réunions est de donner aux participants issus de la branche de la droguerie de nouvelles impulsions pour leurs activités entrepreneuriales actuelles et futures et de présenter et d'approfondir les thèmes discutés selon différents points de vue. Cette année, les thèmes abordés ont été «Marques propres/spécialités de comptoir versus marques» et «Législation sur les denrées alimentaires».

Le Forum de la droguerie est issu d'un accord entre Galenica SA et l'ASD et est organisé et dirigé par Elisabeth Huber, sur mandat des deux coprésidents, Christoph Amstutz pour Galenica et Martin Bangerter pour l'ASD.

Représentations internationales

Elisabeth Huber et Martin Bangerter ont représenté l'ASD à la Conférence de deux jours de l'AESGP à Vienne et profité de l'occasion pour s'informer des évolutions en cours dans les domaines de l'automédication, des dispositifs médicaux et des compléments alimentaires dans la zone UE. Ils ont également eu des discussions constructives avec des représentants de l'ASSGP, de l'ASMC et de l'industrie, qui leur ont permis de développer leurs points de vue et d'approfondir leurs relations.

Représentation de l'ASD auprès d'autres associations et organisations

Le président central et/ou Elisabeth Huber ont représenté l'ASD aux assemblées générales de l'ASSGP, de scienceindustries et de la vips.

Assurance qualité

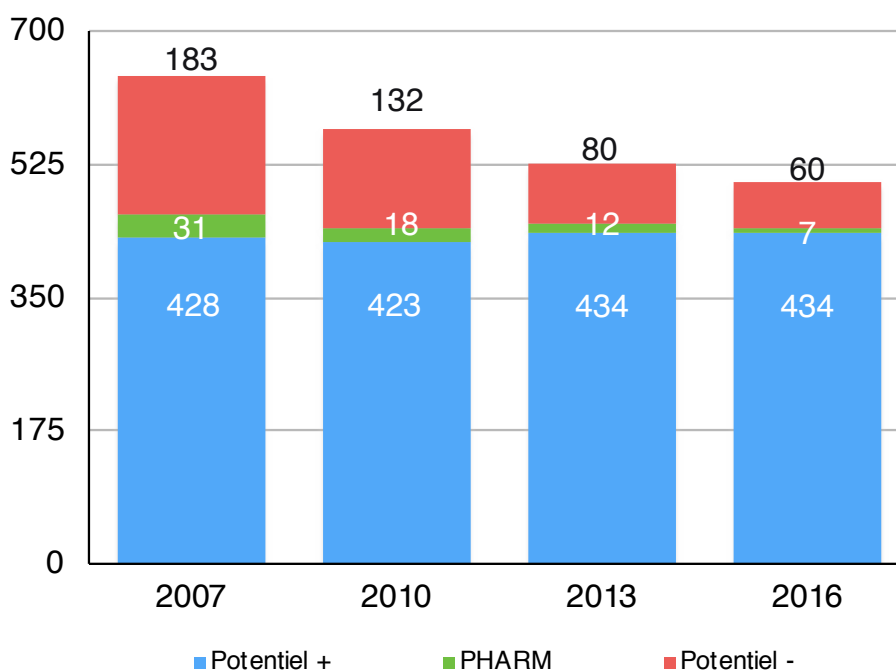
DrogoThèque

Durant l'exercice sous revue, les dernières visites avec la version 3 du questionnaire DrogoThèque ont eu lieu. Jusqu'à fin 2017, 487 drogueries auront ainsi été visitées. Les résultats sont très réjouissants et démontrent que l'image de la

droguerie s'est beaucoup améliorée en Suisse et que les drogueries ont globalement gagné en attractivité. En 2017, 22 drogueries ont été réévaluées. 21 d'entre elles ont obtenu le diplôme DrogoThèque. En plus, six filiales de Müller Handels ont été visitées et évaluées quant à leur conformité à DrogoThèque. L'année prochaine, il s'agira essentiellement de revoir le questionnaire et d'élaborer la quatrième version, depuis son introduction en 1995. L'objectif est de mieux tenir compte des nouveaux ou futurs besoins prioritaires des clients en matière de présence sur le marché et d'image, pour que les drogueries continuent aussi à l'avenir d'être considérées comme des commerces spécialisés compétents pour tout ce qui touche à la santé et à la beauté.

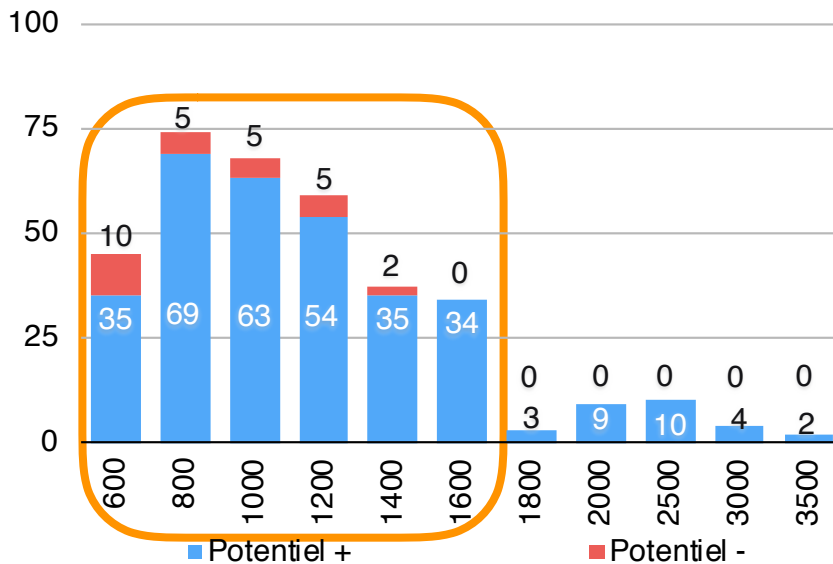
Analyse des points de vente

Avec l'analyse des points de vente réalisée tous les trois ans, l'ASD documente et interprète les changements structurels qui ont lieu dans la branche de la droguerie. L'analyse a été faite en 2016 par Andrea Ullius, responsable du développement de la branche, avec le soutien de Peter Hadorn, et s'est achevée début 2017. Les données servant de base à l'analyse des points de vente proviennent des évaluations DrogoThèque, de l'Administration fédérale des contributions, de refdata ainsi que des résultats des analyses des points de vente 2007 et 2013. Ces faits «solides» sont ensuite discutés et analysés par des experts. La tendance de ces dix dernières années est confirmée par l'enquête actuelle. Si certains points de vente ferment, cela concerne essentiellement des entreprises dont le potentiel d'avenir est réduit. En revanche, le nombre des drogueries avec un potentiel positif reste stable et a même légèrement augmenté. Malgré la disparition de 141 points de vente en 10 ans, essentiellement dans la catégorie «Drogueries à potentiel réduit», le chiffre d'affaires réel de l'ensemble de la branche a progressé.



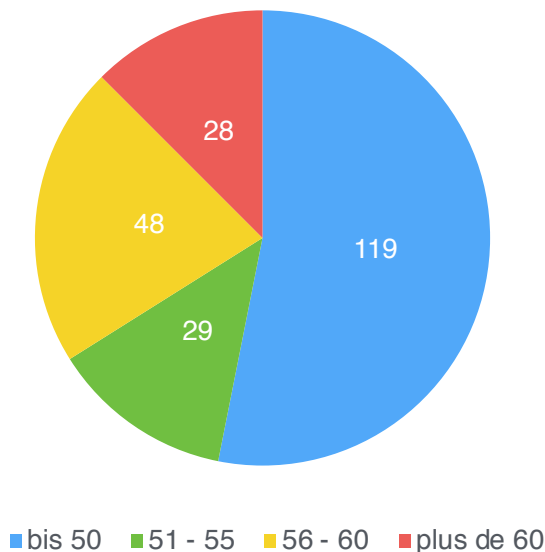
Chiffre des points de vente des drogueries dans l'analyse structurelle 2007 à 2016

La plupart des drogueries réalisent un chiffre d'affaires allant de 0.6 à 1,6 million CHF. Il convient toutefois de noter que le chiffre d'affaires à lui seul ne permet pas de tirer des conclusions définitives sur la rentabilité d'une droguerie.



Drogueries selon les catégories de chiffre d'affaires (base: analyse des structures 2016)

Si l'on considère l'âge des propriétaires de drogueries avec un bon potentiel d'avenir, le rapport entre les personnes de moins et de plus de 50 ans est plus ou moins de «fifty-fifty». Cette répartition donne une certaine stabilité à la branche, car le règlement de la relève pourra se faire régulièrement au cours des prochaines années et car la branche n'est pas vieillissante.



Structure d'âge des propriétaires de droguerie à bon potentiel

Conclusion: à long terme, la branche aura nettement plus de 400 points de vente bien adaptés au marché et durables.

3. Communication

Stratégie, priorité et réalisation opérationnelle

La stratégie décidée en 2015 continue encore d'être réalisée point par point durant l'exercice 2017: avec «La beauté au naturel» au printemps et «Questions de femmes» en automne, nous avons réalisé des suppléments en allemand distribués avec des titres d'autres éditeurs. Les dossiers spécialisés nouvellement conçus continuent d'être produits avec succès. Les travaux dans le domaine de la mise en réseau de contenus rédactionnels et publicitaires en ligne continuent d'avancer, même si moins rapidement que prévu.

Le travail dans le département Médias et communication vise toujours de manière conséquente à une couverture encore meilleure et continue du marché des annonces afin de réaliser les recettes médias inscrites au budget.

Grâce à l'engagement exemplaire et la grande flexibilité de toute l'équipe, tous les médias nouveaux et supplémentaires (dossiers spécialisés, encarts spécialisés et les suppléments susmentionnés) ont pu être réalisés avec les capacités en personnel existantes. L'équipe des ventes a réussi à convaincre nos clients des possibilités et de la qualité de nos nouveaux médias et naturellement des anciens qui ont déjà fait leurs preuves. Ceci en grande part grâce à Tamara Freiburghaus, qui s'est parfaitement intégrée dans l'équipe et a fourni un excellent travail.

Médias imprimés

Impression et fabrication

Avec un volume d'impression annuel de près de 300 000 CHF, nous sommes un client relativement important, tant pour Gassmann SA, à Bienne, qui imprime et prépare la distribution de tous nos médias spécialisés et autres documents, que pour Stämpfli SA, à Berne (*Tribune du droguiste*, individualisation des jaquettes, suppléments, autres commandes de nos clients que nous transmettons à Stämpfli SA). Grâce à la renégociation du contrat-cadre existant avec Gassmann SA, nous avons réussi à obtenir des conditions encore plus avantageuses. Une convention-cadre similaire avec Stämpfli SA a été conclue au printemps avec effet rétroactif au 1er janvier 2017. Les ristournes annuelles prévues dans ces documents permettront de réaliser des économies annuelles de l'ordre de 10 % au niveau des coûts d'impression.

Tribune du droguiste

Il est particulièrement réjouissant de constater que non seulement le nombre des lecteurs n'est plus en recul, mais qu'au contraire, selon les chiffres de la société Recherches et études des médias publicitaires (REMP), la *Tribune du droguiste* a gagné 36,1% (!) de lecteurs par rapport à l'année précédente et, avec un total de 1 066 000 de lectrices et lecteurs, dépasse donc pour la première fois le million de lecteurs. Cette croissance est d'autant plus frappante que d'autres titres grand public comparables ont vu leur lectorat diminuer massivement durant la même période.

Nous n'avons malheureusement pas encore atteint les recettes publicitaires budgétées pour la *Tribune du droguiste* cette année. En plus de l'environnement particulièrement difficile pour tous les médias imprimés, nous sommes également très dépendants des stratégies publicitaires de nos principaux clients: si un client important décide par exemple de concentrer ses dépenses publicitaires sur le média de la télévision, la *Tribune du droguiste* se verra privée d'importantes entrées. La concurrence interne à la branche, avec les publications des groupements de drogueries, ne s'est pas non plus calmée.

Depuis les deux derniers numéros 2016, nous proposons à nos membres d'individualiser la *Tribune du droguiste* avec la solution SMART_Lab de Stämpfli SA. En tout, durant l'exercice sous revue, 17 drogueries ont fait usage de cette possibilité et ont fait imprimer un tirage supplémentaire de 53 000 exemplaires de la *Tribune du droguiste*.

d-inside

Les entrées publicitaires de *d-inside* ont aussi évolué de manière particulièrement réjouissante: elles sont d'un pourcentage à deux chiffres au dessus du budget, ce qui traduit la grande crédibilité dont jouit le titre, tant auprès des annonceurs que des lecteurs.

Médias électroniques

d-mail et d-bulletin

Les entrées publicitaires de *d-mail* sont légèrement supérieures au budget en 2017, tandis que celles de *d-bulletin* lui sont légèrement inférieures.

vitagate.ch

Durant l'exercice sous revue, le nombre des visiteurs de *vitagate.ch* s'est stabilisé à environ 110 000 visiteurs par mois. Tous les autres chiffres importants (taux de rebond, durée des sessions, nombre de pages visitées) sont toujours excellents.

Sur la base d'une autre analyse réalisée par une agence spécialisée sur l'internet, différentes mesures ont été introduites et réalisées durant cette année pour améliorer encore le positionnement de *vitagate.ch* dans les moteurs de recherche:

- après de nombreuses adaptations (politique de confidentialité, conditions d'utilisation, règles publicitaires, etc), la certification par l'organisation indépendante HONCode est briguée
- pour des raisons de crédibilité et de transparence, nous indiquons pour chaque article les sources utilisées (ouvrages spécialisés, études, magazines, *Tribune du droguiste*, etc.)
- la date de la dernière actualisation apparaît maintenant en marge de tous les articles rédactionnels
- pour améliorer les recherches sur le site, nous avons intégré le moteur de recherche Google

- nous utilisons un nouveau module audio qui permet d'accéder directement à des petites capsules audio en lien avec l'article et offre donc une plus-value aux utilisateurs de *vitagate.ch* – ce qui est aussi pris en compte par les moteurs de recherche
- grâce à l'utilisation d'un certificat SSL, les données échangées entre *vitagate.ch* et les visiteurs sont transmises de façon cryptée, procédé qui devient de plus en plus standard dans le secteur en ligne
- dans un prochain temps, le travail consistera à simplifier la structure de navigation, pour améliorer encore le positionnement de *vitagate.ch* dans les moteurs de recherche

La collaboration entamée l'année dernière avec la plate-forme de santé vitaVISTA s'est poursuivie: vitaVISTA place des renvois aux articles rédactionnels de *vitagate.ch* dans ses pages et, à l'inverse, les visiteurs de *vitagate.ch* sont renvoyés aux articles qui correspondent à leurs intérêts sur vitaVISTA.ch.

drogistenverband.ch

A part d'indispensables actualisations, aucun changement n'a été apporté au site de l'association durant l'exercice sous revue. Comme pour *vitagate.ch*, l'acquisition d'un certificat SSL permet de crypter les données échangées entre *drogistenverband.ch* et les visiteurs. En comparaison avec l'année précédente, le nombre des visiteurs a augmenté de 10 % pour s'élever à 105 000. La rubrique préférée, avec près de la moitié des vues, reste celle du marché de l'emploi.

Réseau rédactionnel et RP dans d'autres médias

La collaboration de *vitagate sa* avec le club de santé vituro.ch lancé par la caisse de santé EGK évolue positivement: durant l'exercice sous revue, nous avons fourni 35 autres articles destinés à la publication sur vituro.ch. Depuis le début de la collaboration, mi-2016, nous avons ainsi pu facturer près de 27 000 CHF à vituro.ch. Avec des indications spéciales pour les moteurs de recherche (URL canonique), nous évitons d'être sanctionnés par Google pour des problèmes de publication de contenu en double (les mêmes sur *vitagate.ch* et vituro.ch).

Activités de promotion de l'image

Après le grand succès de la campagne de la petite souris en 2015 en Suisse alémanique, nous avons décidé de reconduire cette action durant le deuxième semestre 2017. Notre partenaire principal est de nouveau Dr. Wild & Cie SA. Grâce aux intenses négociations du responsable Médias et communication avec pharmaSuisse, les pharmacies de Suisse alémanique ont aussi accepté les bons pour les boîtes pour dents de lait, remis aux enfants avec une petite brochure par les monitrices dentaires scolaires lors de leurs visites dans les écoles. Certaines drogueries romandes se sont associées à l'action avec satisfaction.

Divers

Dossiers spécialisés

Elaboré l'an dernier, le concept des dossiers spécialisés, qui sont envoyés à tous les droguistes ainsi qu'à plus de 1300 pharmacies, a été très bien accueilli par le marché. La demande pour ces dossiers spécialisés étant importante, il a été possible d'en augmenter le prix.

Réseau de contenus rédactionnels et publicitaires

Ce sont désormais douze drogueries qui placent des teasers pour des contenus de *vitagate.ch* sur leur site internet. Le projet de proposer aux membres une offre avantageuse pour la création et l'entretien d'un «site standard» n'a pas progressé cette année en raison des problèmes de retard de programmation d'un prestataire de service externe.

Présence au point de vente

La possibilité offerte depuis le printemps 2014 aux drogueries qui ne font pas partie d'un groupement d'avoir un deuxième point de vente avec Messerli Display est aujourd'hui utilisée par plus de 140 drogueries. Il est toutefois apparu durant le premier semestre, que seule une petite partie des drogueries utilise effectivement ce POS pour présenter les offres actuelles. Depuis l'été 2017, nous mettons donc au point en collaboration avec Messerli Display un modèle revisité: en plus du forfait de base à payer de toute façon, le client ne doit ensuite plus s'acquitter que des POS effectivement utilisés. En raison de retard dans l'élaboration de cette nouvelle offre, nous ne pourrons pas réaliser les recettes prévues.

4. Formation, formation continue et perfectionnement

Formation initiale

Commission pour le développement professionnel et pour la qualité (CSDP+Q)

La commission, qui est notamment responsable du guide de formation et du guide pour les procédures de qualification, s'est réunie deux fois en 2017. En particulier pour discuter de la procédure à suivre concernant l'examen quinquennal et de la procédure de consultation de la branche sur le plan de formation actuel qui en découle.

Procédure de consultation sur l'examen quinquennal de la formation initiale

En mai, un vaste sondage concernant le plan de formation actuel a été mené, pour mettre en évidence des propositions d'adaptation et d'éventuelles révisions nécessaires. Y ont participé, avec des questionnaires en partie spécifiquement adaptés, les formateurs/trices (drogueries, 145 personnes participantes), les écoles professionnelles (20 personnes participantes), les formateurs/trices des cours interentreprises (14 personnes participantes), d'anciens élèves de la formation initiale (116 personnes participantes), les experts des PQ (84 personnes participantes) et les offices concernés importants des cantons et de la Confédération. Au total, ce sont ainsi 379 personnes qui ont participé et se sont exprimées en détail. Il a été particulièrement réjouissant que 97 % des formateurs/trices de droguerie se soient exprimés sur la formation des apprentis et l'aient jugée très importante. Les participants se sont aussi très nettement prononcés en faveur d'une formation de quatre ans. Les résultats du sondage, dont la CSDP+Q a discuté en décembre, ont en outre clairement démontré qu'hormis certaines adaptations, aucune révision totale n'est nécessaire. Un élément central est que le futur plan de formation garantisse avec l'OFSP qu'au terme de leur formation, les apprentis disposent aussi des connaissances actuelles sur les produits chimiques.

Mesures d'accompagnement pour les travaux dangereux dans la formation professionnelle initiale

La nouvelle annexe 2 au plan de formation, élaborée par Mireille Schmutz et Elisabeth Huber jusqu'à fin 2016 avec le soutien d'un spécialiste des mesures d'accompagnement pour la sécurité au travail et la protection de la santé, est entrée en vigueur et a été communiquée début 2017. Cette adaptation était nécessaire en raison d'une modification de la loi sur le travail et sur demande du SECO et du SEFRI.

Procédure de qualification (PQ)

Elaboration des PQ

Pour l'élaboration des PQ 2017, le responsable des groupes d'auteurs, Bernhard Kunz, a bénéficié du soutien des deux responsables des sous-groupes, Anatta Brändi (connaissances spécialisées, écrit) et Silvia Bodenmann (connaissances spécialisées, oral). Les PQ 2017 ont été faites selon le nouveau guide, lequel

permet en particulier de mieux tenir compte des interconnexions entre les différentes matières lors des examens. L'élaboration des exercices a cependant de nouveau demandé beaucoup d'engagement de la part des auteurs/trices, car les nouvelles règles n'ont pas seulement nécessité la préparation de nouvelles questions d'examen, mais aussi la révision d'une bonne partie de la structure globale des examens. Mais, au final, les feedback ont confirmé qu'il a valu la peine de passer à cette nouvelle méthode, la PQ ayant été généralement jugée positive lors des discussions d'évaluation basées sur le sondage du CSFO.

Experts

Fin août, Martin Bangerter et Mireille Schmutz ont rencontré les chefs experts des différents cercles scolaires. La discussion a surtout porté sur le déroulement et le résultat de l'évaluation des PQ 2017 et sur la nouvelle méthode des PQ ainsi que sur les adaptations en lien avec les travaux pratiques.

Cours interentreprises

En septembre, la commission de surveillance des cours interentreprises s'est réunie pour sa séance annuelle, sous la direction de Martin Bangerter, pour discuter de différents points concernant la mise en pratique et les adaptations du contenu des cours ainsi que des trois contrôles de compétences. Il a surtout été question des formules du support de cours Careum, des expériences faites et des souhaits de modification et il a été décidé de procéder à des adaptations en vue d'une formation encore plus axée sur la pratique. Les participants étaient tous d'avis que les cours interentreprises sont globalement bien organisés dans tous les cercles scolaires et que les adaptations décidées concernant les schémas d'évaluation pour les contrôles de compétences ont fait leurs preuves.

Formation supérieure

Nouveau plan d'études cadre ES

Après la suspension des travaux portant sur l'étude d'un nouvel emplacement du site de formation, décidés par l'AD 2015, les travaux relatifs au nouveau plan d'études cadre ES ont pu reprendre de bon train en 2017. Il doit porter sur tous les champs d'action et de compétences principaux de l'activité professionnelle des futurs droguistes ES. Pour ce faire, on a d'abord évalué, dans la mesure du possible, les futures évolutions des drogueries et de leur environnement. On a ensuite défini les neuf procédures de travail principales, à partir desquelles seront formulées en 2018 les compétences à atteindre, dont les futurs entrepreneurs droguistes devront disposer pour pouvoir diriger leur droguerie avec succès. C'est sur cette base qu'il faudra établir un plan d'études, jusqu'à fin 2018, document qui assurera que les compétences concernées seront bien transmises de manière adéquate durant les deux années de formation et qu'elles pourront être mises en pratique après la fin de la formation. Le premier cycle de formation selon le nouveau plan d'études cadre débutera en 2019. Il s'agira du cycle dit de reconnaissance, lequel sera très étroitement suivi et accompagné par les experts du SEFRI.

Ecole supérieure (ESD)

Organisation

L'organisation de l'ESD se porte toujours bien dans l'exercice sous revue et il y a de nouveau eu des changements de personnel au niveau des matières pathologie et allemand. La structure allégée fait ses preuves depuis des années, l'école est considérée comme un établissement d'apprentissage et de formation actif et moderne et les évaluations très positives des étudiants lors des feed-back montrent qu'ils trouvent que l'organisation de l'ESD est orientée sur les objectifs, claire du point de vue informatif et favorise l'apprentissage. La communication et l'information sont perçues comme ouvertes, actuelles et efficaces. Le film réalisé en 2017 par Severin Frei, «ESD – life», est une excellente référence. Il peut être téléchargé sur le nouveau site internet, www.esd.ch. Ce site a été entièrement retravaillé et adapté aux nouveaux besoins.

Budget et finances

Le déficit de l'ESD, supporté par l'ASD, s'élève à 366 100 CHF brut pour l'année sous revue et est donc moins élevé que l'année précédente. La branche subit encore toujours les coupes massives des subsides intercantonaux. Alors que dans le passé les subsides s'élevaient à 6500 CHF par étudiant et par semestre, ils se montent pour le premier semestre 2017 à 4000 CHF. Il reste réjouissant que les cantons aient tenu compte des demandes de l'ASD et de l'ESD pour une nouvelle augmentation des subsides. Ainsi, dès le deuxième semestre de l'exercice sous revue, 4500 CHF seront versés par étudiants.

En décembre, nous avons appris que les cantons ne veulent visiblement verser les montants mentionnés que pour la première année de formation (2018/2019) du cycle 2018/2020. Ceci au prétexte que le délai de transition pour les «cycles de formation selon l'ancien droit» selon les nouvelles conditions de reconnaissance minimales pour les filières de formation des écoles supérieures (CM ES) arrive à échéance en novembre 2019 mais que la formation ne s'achève qu'en 2020. Après vérification auprès de la Confédération (SEFRI), il s'avère que ce délai de transition ne porte pas sur la fin mais sur le début d'un cycle de formation et que le cycle de formation dont il est question peut donc parfaitement être réalisé dans le cadre de ce délai de transition. L'information des cantons a également étonné l'ASD puisqu'à sa question posée aux cantons (CDIP) en octobre 2016, elle avait reçu la réponse que les cycles de reconnaissance devaient débuter en 2019 pour que la formation soit toujours habilitée à recevoir les subsides dans le cadre de l'AES. Avec le soutien du canton de Neuchâtel, l'ASD va s'engager pour clarifier la situation et recevoir les montants correspondants.

Fonctionnement et infrastructure

Fin juin 2017, 30 étudiants ont quitté l'école leur diplôme en poche et, en août 2017, 34 nouveaux étudiants ont entamé leur formation. L'ESD débute donc l'année scolaire avec un total de 72 étudiants, ce qui est un bon chiffre et correspond à celui de l'an dernier.

Durant l'exercice sous revue, l'école a fonctionné normalement, sans problème particulier. Quatre étudiants n'ont pas réussi l'examen préliminaire au terme de la première année. Après des entretiens personnels, les quatre ont décidé de refaire l'année. Peu avant Noël 2017, une étudiante a interrompu ses études pour des

raisons personnelles et familiales. En tout, neuf Romands ont suivi l'ESD durant l'exercice sous revue, ce qui est un bon chiffre. La salle de classe n° 23 a été rénovée et le sol sera encore recouvert de dalles, ce qui permettra d'éliminer les bruits désagréables de l'ancien sol. Une rénovation similaire a également eu lieu durant les vacances de fin d'année de 2017 dans la salle n° 24. Il y a eu quelques problèmes avec l'alarme incendie durant l'année en cours. Un exercice d'alerte au feu a permis de détecter le problème. Le système d'alarme est totalement vétuste et devra être remplacé début 2018. Sinon, l'infrastructure est en bon état, l'enseignement peut être dispensé de manière optimale et l'engagement des étudiants, comme celui du corps enseignant, est très élevé. La possibilité de visiter l'ESD prévue par le nouveau plan de formation de la formation initiale est régulièrement utilisée. A part une école professionnelle (Bâle), toutes les classes de 3e ou 4e ont visité l'Ecole supérieure de droguerie de Neuchâtel. Les manifestations spéciales organisées depuis des années avec l'industrie et la branche enrichissent le programme et sont perçues comme extrêmement positives, tant par les personnes externes que par les étudiants.

Formation continue et perfectionnement

Forum de formation

La 13e édition du forum de formation, en novembre, a connu un beau succès. 444 personnes (410 d / 34 f) ont assisté aux cours proposés durant ces trois jours et ont ainsi pu acquérir de précieuses connaissances et expériences pour leur quotidien professionnel. Il est particulièrement réjouissant de constater que le forum de formation a de nouveau suscité un vif intérêt auprès des partenaires fournisseurs. Nouveauté au programme: un cours a été déclaré obligatoire, raison pour laquelle tous les cours ne pouvaient pas, comme d'habitude, être choisis librement.

Les feed-back des participants ont aussi été en grande majorité très positifs en 2017. Cette année encore, grâce à l'intérêt des partenaires de l'industrie et au nombre élevé des participants, il a de nouveau été possible de dégager une contribution de couverture.

Cours pour les suppléances

En 2017, 102 personnes ont suivi les cinq cours organisés durant cette période. C'est presque le double de l'année précédente. Sur pression des pharmaciens cantonaux, qui ont expressément exigé l'occupation conséquente des postes de suppléance (anciennement remplacement), l'ASD a développé d'entente avec Dr. Bähler Dropa SA une nouvelle variante de cours qui a permis de boucler le programme en quatre mois au lieu de dix. La condition était toutefois que les entreprises mettent du temps supplémentaire à disposition des participants pour étudier le contenu des cours. Bien que ce cours ait été très exigeant pour les participants – et également pour les enseignants – tous ont réussi l'examen final en décembre.

Cours de connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé

Depuis l'entrée en vigueur, en 2005, de la nouvelle loi sur les produits chimiques et du système harmonisé au niveau mondial d'étiquetage, la «formation sur les toxiques» dispensée autrefois n'est plus actuelle et n'est donc plus reconnue. Les droguistes ES, mais aussi les pharmaciens, qui ont terminé leurs études avant le 1er août 2005 et qui remettent des produits chimiques dans le cadre de leur activité professionnelle ou qui donnent des conseils sur leur utilisation doivent donc mettre à jour leurs connaissances sur les nouvelles dispositions. C'est pourquoi l'ASD, en collaboration avec l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et avec le soutien de pharmaSuisse, a élaboré un cours d'apprentissage en ligne. Le cours «Connaissances techniques sur les produits chimiques dans le commerce spécialisé» est officiellement reconnu par l'OFSP et permet aux droguistes ES, aux droguistes CFC et aux pharmaciens d'acquérir les connaissances techniques nécessaires à leur propre rythme, indépendamment du lieu et du temps.

Jusqu'à la fin de l'année 2017, 1363 personnes (2016: 603, 2017: 760) de la droguerie (env. 500) et de la pharmacie (env. 800) ont suivi le cours. Il est encore possible d'acquérir les connaissances techniques nécessaires de cette manière jusqu'en août 2019. Passé ce délai, les personnes qui ne disposent pas des connaissances nécessaires ne pourront plus les acquérir.

Formation SAQ

Durant le premier semestre 2017, le cours SAQ a de nouveau eu lieu à l'ESD. En plus d'Elisabeth Huber, Tony Baranzini, propriétaire de la droguerie Suter à Aarau, et Philipp Locher, propriétaire des drogueries Locher à Schlieren, Dietikon et Geroldswil, ont également expliqué aux étudiants ainsi qu'aux droguistes intéressés l'utilisation du SAQ de l'ASD. Sur la base du procès-verbal de l'inspection du canton d'Argovie, Tony Baranzini a montré aux étudiants quelles prescriptions cantonales doivent être respectées en matière d'assurance qualité. Grâce à sa longue expérience, Philipp Locher a pu donner aux participants de précieux renseignements sur l'utilisation des différents documents SAQ, en particulier ceux concernant la fabrication de médicaments.

Autres cours

Durant la période sous revue, un séminaire sur le règlement des successions a réuni huit participants de la branche ainsi que des étudiants de deuxième année de l'ESD. Le cours «Up-to-date» pour les personnes qui veulent reprendre la profession de droguiste a malheureusement dû être annulé, faute de participants.

Validation des formations continues et des cours de perfectionnement

Durant l'exercice sous revue, 367 offres de cours ont été validées pour la première fois ou revalidées. Cela montre l'intérêt des différents prestataires de formation et des partenaires de l'industrie à former les collaborateurs de la branche de la droguerie. Malheureusement, l'offre de cours validée en français et proposée en Suisse romande est encore très réduite. Et cela en dépit du fait que l'ASD ait pris différentes mesures pour rendre ces offres plus attractives, du moins en ce qui concerne les exigences administratives et leurs coûts. La situa-

tion est régulièrement critiquée par les droguistes de Suisse romande puisque, dans ces conditions, ils peuvent difficilement suivre de nouveaux cours et ont des difficultés à obtenir les points de formation exigés.

Les validations garantissent que les principaux critères quantitatifs et qualitatifs satisfont aux exigences de la formation continue et du perfectionnement et que l'offre correspond bien au règlement édicté par l'assemblée des délégués.

5. Comptes annuels 2017

tous les montants en CHF

Bilan au 31 décembre 2017

	Remarques	2017	%	2016	%
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités		1'952'628		1'907'807	
Titres	B1	3'000		18'000	
Créances liées à des livraisons et prestations		316'760		489'584	
./. Ducroire		-23'200		-42'500	
Créances envers des sociétés partenaires		9'082		15'374	
Autres avoirs		5'518		315	
Actifs de régularisation		227'911		216'187	
Actifs circulants		2'491'699	82%	2'604'766	82%
Actifs immobilisés					
Immobilisations financières	B2	524'356		534'090	
Immobilisations corporelles	B3	5'210		37'429	
Actifs immobilisés		529'566	18%	571'519	18%
Total des actifs		3'021'264	100%	3'176'285	100%
Passifs					
Capitaux de tiers					
Engagements résultant de livraisons et prestations		108'366		77'806	
Autres engagements à court terme		39'789		53'157	
Passifs de régularisation		675'249		897'785	
<i>Capitaux de tiers à court terme</i>		<i>823'404</i>		<i>1'028'747</i>	
Provisions	B4	1'086'186		1'086'186	
<i>Capitaux de tiers à long terme</i>		<i>1'086'186</i>		<i>1'086'186</i>	
Capitaux de tiers		1'909'590	63%	2'114'933	67%
Capital propre					
Capital	B5	609'786		559'462	
Fonds	B6	501'889		501'889	
Capital propre		1'111'674	37%	1'061'351	33%
Total des passifs		3'021'264	100%	3'176'285	100%

Compte de pertes et produits

	Remarques	2017	%	2016	%
Produits des prestations	E1	2'028'985	43.1%	1'984'547	43.9%
Cotisations		1'766'870	37.5%	1'760'564	39.0%
Autres produits	E2	930'538	19.8%	772'140	17.1%
Diminution des revenus		-17'964	-0.4%	-62	0.0%
Produits d'exploitation résultant de livraisons et prestations		4'708'429	100.0%	4'517'189	100.0%
Charges liées aux prestations	E3	-1'203'646	-25.6%	-1'059'448	-23.5%
Autres charges	E4	-519'473	-11.0%	-677'596	-15.0%
Charges de personnel	E5	-2'378'517	-50.5%	-2'296'933	-50.8%
Charges administratives	E6	-525'900	-11.2%	-541'482	-12.0%
Amortissements		-88'311	-1.9%	-54'095	-1.2%
Charges d'exploitation		-4'715'848	-100.2%	-4'629'554	-102.5%
Résultat opérationnel avant intérêts et impôts		-7'419	-0.2%	-112'365	-2.5%
Produits financiers	E7	34'169	0.7%	4'807	0.1%
Produits extraordinaires	E8	26'742	0.6%	113'120	2.5%
Bénéfice/perte de l'exercice avant impôts		53'493	1.1%	5'562	0.1%
Impôts directs		-3'169	-0.1%	-3'358	-0.1%
Bénéfice/perte après impôts		50'323	1.1%	2'204	0.0%

+ = produits

- = charges

Selon la décision prise par le comité central lors de sa séance n°3 du 14 mai 2018, le bénéfice de 50'323.28 CHF sera attribué au capital de l'Association. Report sur les nouveaux comptes = 0.- CHF

Tableau de flux de fonds

	2017	2016
Bénéfices/pertes	50'323	2'204
Amortissements	88'311	54'095
Variation des provisions	0	-25'050
Modification de créances dues à des livraisons et prestations	153'524	-9'081
Modification de créances envers des sociétés partenaires	6'292	-98'559
Modification des autres avoirs	-5'203	1'581
Modification des actifs de régularisation	-11'724	202'823
Modification d'engagements à court terme dues à des livraisons et prestations	30'560	59'206
Modification d'autres engagements à court terme	-13'368	-41'609
Modification des passifs de régularisation	-222'536	162'667
Flux de trésorerie provenant des activités ordinaires	76'180	308'277
Achat de matériel informatique	-56'092	-38'186
Achat/vente immobilisations corporelles	-56'092	-38'186
Investissements dans les immobilisations financières (à long terme)	-3'500	-15'000
Désinvestissements des immobilisations financières (à long terme)	13'234	89'961
Investissements/désinvestissements des immobilisations financières (à long terme)	9'734	74'961
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement	-46'358	36'776
Modification capitaux propres (prélèvement fonds)	0	-105'039
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	0	-105'039
Modification des liquidités/titres	29'822	240'014
Etat des liquidités/titres au 1.1.	1'925'807	1'685'792
Etat des liquidités/titres au 31.12.	1'955'628	1'925'807
Modification des liquidités/titres	29'822	240'014

Annexe aux comptes annuels

L'Association suisse des droguistes est une association au sens de l'art. 69 du Code civil suisse, avec siège à Bienne (IDE: CHE-102.990.349). C'est depuis l'exercice 2015 que le nouveau droit comptable est appliqué.

I. Informations sur les bases utilisées pour les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations, art. 957ss). En principe, le droit comptable suisse prévoit l'application de la méthode de valorisation à la valeur la plus faible. Toutefois, des amortissements, provisions et corrections de valeur supplémentaires peuvent être opérés à des fins de remplacement et pour assurer la prospérité de l'entreprise à long terme. En outre, des amortissements, des provisions et des corrections de valeur qui ne sont plus justifiés peuvent ne pas être dissous. La constitution de ces amortissements, provisions et corrections de valeur s'effectue de manière latente. Toutefois, si la présentation du résultat économique se trouve sensiblement améliorée à la suite d'une dissolution nette de ces amortissements, provisions et corrections de valeur, le montant de cette dissolution nette doit être présenté dans l'annexe.

Les principales règles de valorisation appliquées et qui ne sont pas prescrites par la loi et les cas où des choix existent sont décrits ci-après:

- Les résultats sont enregistrés dans le transfert des profits et risques
- La société renonce à une évaluation au prix du marché pour les actifs cotés en bourse ou ayant un autre prix courant observable sur un marché
- Les actifs immobilisés sont amortis selon la méthode dégressive

II. Informations concernant le bilan et le compte profits et pertes

B1 Titres

		Valeur fiscale	2017	2016
Coopérative suisse de cautionnement pour les arts et métiers nom. 1'000.00 CHF	30 bons de participation	0	0	15'000
Institut pour la formation des cadres d'entreprise nom. 100.00 CHF	30 bons de participation	3'000	3'000	3'000
Total		3'000	3'000	18'000

B2 Etat des investissements

	Participation vitagate SA	Prêt Fondation ESD	Prêt section Romandie	Autres créances	Total des actifs-immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2016	50'001	500'000	25'050	34'000	609'051
Prêts/entrées	0	0	0	15'000	15'000
Remboursements/sorties	0	-50'000	-25'050	-14'911	-89'961
Actifs immobilisés au 31.12.2016	50'001	450'000	0	34'089	534'090
Actifs immobilisés au 1.1.2017	50'001	450'000	0	34'089	534'090
Prêts/entrées	0	0	0	3'500	3'500
Remboursements/sorties	0	0	0	-13'234	-13'234
Actifs immobilisés au 31.12.2017	50'001	450'000	0	24'355	524'356

B3 Etat des immobilisations

	Machines/appareils	Mobilier/installations	Matériel informatique	Total des actifs immob.
Actifs immobilisés au 1.1.2016	1	1	53'337	53'339
Entrées			38'186	38'186
Sorties			0	0
Amortissements			-54'095	-54'095
Amortissements en %			-59%	
Actifs immobilisés au 31.12.2016	1	1	37'427	37'429
Actifs immobilisés au 1.1.2017	1	1	37'427	37'429
Entrées			56'092	56'092
Sorties				0
Amortissements ¹⁾			-88'311	-88'311
Amortissements en %			-94%	
Actifs immobilisés au 31.12.2017	1	1	5'208	5'210

¹⁾ Le logiciel de base de données a été complètement amorti en raison d'une utilité limitée dans le temps

B4 Tableau des provisions

	<i>Provisions pour projets particuliers</i>	<i>Provisions ESD</i>	<i>Provisions ASD Neuchâtel</i>	<i>Total des provisions</i>
Provisions au 1.1.2016	860'000	226'186	25'050	1'111'236
Création	0	0	0	0
Dissolution	0	0	-25'050	-25'050
Provisions au 31.12.2016	860'000	226'186	0	1'086'186
Provisions au 1.1.2017	860'000	226'186	0	1'086'186
Création	0	0	0	0
Dissolution	0	0	0	0
Provisions au 31.12.2017	860'000	226'186	0	1'086'186

B5 Evolution des fonds propres

	<i>Capital de l'Association</i>	<i>Fonds (B6)</i>	<i>Total</i>
Capital propre, état au 1.1.2016	557'259	606'928	1'164'187
Attribution fonds		-105'039	-105'039
Bénéfice / perte de l'exercice	2'204		2'204
Capital propre, état au 31.12.2016	559'462	501'889	1'061'351
Capital propre, état au 1.1.2017	559'462	501'889	1'061'351
Attribution fonds			
Bénéfice / perte de l'exercice			
Capital propre, état au 31.12.2017	559'462	501'889	1'061'351

B6 Fortune des fonds

	<i>Fond marketing et promotion</i>	<i>Fond formation et perfectionnement</i>	<i>Fond spéciaux de protection</i>	<i>Total des fonds</i>
Fortune des fonds au 1.1.2016	57'453	105'039	444'436	606'928
Mise de fonds				0
Prélèvements		-105'039		-105'039
Intérêts				0
Fortune des fonds au 31.12.2016	57'453	0	444'436	501'889
Fortune des fonds au 1.1.2017	57'453	0	444'436	501'889
Dépôts				0
Prélèvements				0
Intérêts				0
Fortune des fonds au 31.12.2017	57'453	0	444'436	501'889

Explications concernant le compte de pertes et profits

	2017	2016
E1 Produit des prestations		
Produit des médias	1'950'108	1'929'086
Produit des ventes	70'471	30'076
Campagne	0	0
Autres positions	8'407	25'385
Produit des prestations	2'028'985	1'984'547
E2 Autres produits		
Produits de services, projets et activités	305'835	214'303
<i>Cours</i>	238'569	145'801
<i>Forum droguerie / Forum de formation</i>	13'935	23'490
<i>Autres positions</i>	53'332	45'013
Parts salariales de tiers	136'316	136'290
Participation de tiers/sponsoring	408'722	372'634
Produit matériel imprimé et médias payants	74'665	43'913
Autres positions	5'000	5'000
Autres produits	930'538	772'140
E3 Charges liées aux prestations		
Production médias	-638'421	-614'207
Distribution	-329'876	-251'772
Honoraires	-143'321	-138'635
Illustrations	-16'091	-23'729
Autres positions	-75'938	-31'105
Charges liées aux prestations	-1'203'646	1'059'448
E4 Autres charges		
Dépenses pour services, projets et activités	-60'141	89'436
<i>Déficit brut de l'école ESD</i>	-366'100	-470'809
<i>Remboursement unique de 2014</i>		
Déficit net de l'école ESD ¹⁾	-366'100	-470'809
Consultations juridiques pour les activités de l'association	-11'322	-7'009
Charges pour matériel imprimé et médias payants	-13'733	-10'209
Charges pour infrastructure séances et conférences	-14'079	-10'951
Diminution avant impôts	-19'098	-16'207
Charges vitagate	-35'000	-75'000
Rabais et remises	0	2'025
Autres charges	-519'473	-677'596

	2017	2016
E5 Charges de personnel		
Salaires et traitements secrétariat central et comité central + honoraires de collaborateurs externes	-1'836'242	-1'792'760
Assurances sociales	-289'545	-277'594
Indemnités journalières	-61'011	-67'344
Frais de déplacement + repas	-148'706	-128'684
<i>dont</i>		
<i>Comité central</i>	-19'749	-18'802
<i>Secrétariat central</i>	-57'334	-68'299
<i>Direction</i>	-17'261	-16'583
<i>Conférences, commissions, assemblée des délégués et générale</i>	-16'896	-10'332
<i>Manifestations</i>	-37'466	-14'669
Autres charges de personnel	-43'013	-30'551
Charges de personnel	-2'378'517	-2'296'933
E6 Charges administratives		
Location	-126'240	-125'430
Charges administratives (matériel de bureau, téléphone, frais de port, matériel info)	-327'846	-348'166
Publicité	-48'573	-41'511
Autres positions	-23'242	-26'375
Charges administratives	-525'900	-541'482
E7 Produits financiers		
Produit des intérêts et sur titres	3'269	3'907
Revenus provenant de titres	900	900
Revenus sur la vente de placements financiers	30'000	
Produits financiers	34'169	4'807
E8 Produits extraordinaires		
Modification du ducroire	19'300	-1'900
Remboursements aperiodiques	7'442	115'020
Produits extraordinaires	26'742	113'120

III. Autres informations légales

Nombre des collaborateurs

Le nombre des postes à plein temps ne dépasse pas 50 collaborateurs en moyenne annuelle

31.12.17



31.12.16



Participations directes et indirectes

		31.12.17		31.12.16	
	en %	Part du capital en %	Part des voix en %	Part du capital en %	Part des voix en %
vitagate sa, Bienne (direct)		100	100	100	100

Des informations complémentaires sur vitagate sa figurent sur les pages suivantes

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail

CHF

CHF

La location des bureaux à la rue de Nidau 15, à Bienne, est conclue selon les deux contrats suivants à termes fixes:

2e étage 01.03.2014 - 28.02.2017

138'460

3e étage 01.03.2014 - 28.02.2017

2e étage à partir du 01.03.2017 - 12 mois de délai de résiliation
3e étage à partir du 01.03.2017 - 12 mois de délai de résiliation

115'680

La location des deux imprimantes au 2e et au 3e étages est conclue selon les deux contrats suivants à termes fixes:
01.12.2015 - 30.11.2020

16'450

22'090

Engagements envers des institutions de prévoyance

CHF

CHF

Fondation proparis; Caisse de pension de l'Association suisse des droguistes

29'761

15'681

Montant total des garanties constituées pour des engagements envers des tiers

Il existe une déclaration écrite de soutien entre vitagate sa et l'ASD. L'ASD s'y engage envers vitagate sa à une obligation irrévocable et illimitée de soutien financier de celle-ci pour que la poursuite de ses activités soit garantie.

Evénements importants survenus après la date du bilan

Il n'y a pas eu d'événements importants entre la date du bilan et son établissement.

Informations complémentaires concernant vitagate sa

	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Produit brut	299'441	308'105
Autres produits ¹⁾	35'000	75'000
Coûts directs	-24'907	-20'775
<i>Marge sur coût variable I</i>	309'534	362'330
Charges de personnel/honoraires de tiers	-277'195	-327'106
<i>Marge sur coût variable II</i>	32'339	35'224
Charges d'exploitation	-23'186	-21'379
Amortissements	-7'737	-7'737
Produits financiers	-154	-138
Produits extraordinaires	319	-1'747
Impôts	-148	-148
<i>Bénéfices/pertes de l'exercice</i>	1'434	4'075
<i>Nombre de contacts</i>	1'405'672	1'473'682
<i>Prix moyen par contact</i>	0.02	0.05

¹⁾ Les indemnités de perte à l'ASD sont comprises dans la position autres produits.

6. Commission de vérification des comptes

Rapport de la commission de vérification des comptes à l'attention de l'assemblée des délégués du 23 novembre 2018

Mesdames, Messieurs,

En tant que commission de vérification des comptes de votre association, nous avons vérifié les comptes de l'exercice 2017 selon les directives légales.

La commission de vérification des comptes a vérifié le respect du règlement d'organisation en se basant sur les procès-verbaux du comité central.

Les comptes annuels de l'exercice achevé au 31 décembre 2017 ont été vérifiés comme l'année précédente par l'organe de DieWirtschaftsprüfer.ch AG. Il ressort du rapport de l'organe de révision qu'il n'y a pas d'élément qui nous permettrait de conclure que les comptes annuels ne seraient pas conformes à la loi ou aux statuts.

Le rapport de l'organe de révision confirme l'exactitude formelle des chiffres. La commission de vérification des comptes a pu examiner en détail la direction et l'établissement des comptes.

Nous avons reçu des réponses claires, franches et compétentes à nos questions. La gestion de la direction et du secrétariat central est correcte et correspond aux objectifs fixés.

Nous remercions les personnes responsables pour leur engagement et le travail fourni. Sur la base des résultats de notre examen, nous vous demandons d'accepter les comptes 2017 qui vous sont soumis et d'accorder décharge aux organes responsables de l'association.

Bienne, le 3 juillet 2018

Commission de la vérification des comptes de
L'Association suisse des droguistes

Heinz Rothenberger
Président de la commission de vérification des comptes

Urs Nussbaumer
Procès-verbal

Christian Lampert
Assesseur

7. Organe de révision

DieWirtschaftsprüfer.ch AG

Frutigenstrasse 41
Postfach 40
CH-3600 Thun

Thunstrasse 34
CH-3700 Spiez

Libellenweg 11
CH-3510 Konolfingen

Telefon: +41 33 650 11 00
Direktwahl: +41 33 650 95 27
Telefax: +41 31 792 15 14
Email: info@diewirtschaftspruefer.ch
UID/MwST-Nr: CHE-109.874.023 MWST
Zulassungsnummer RAB: 503 555

DieWirtschaftsprüfer.ch AG, Postfach 40, CH-3600 Thun

À l'attention de l'assemblée des délégués
de l'Association suisse des droguistes ASD
Nidaugasse 15
2502 Biel/Bienne

Referenz: scb
Thun, 8 mai 2018

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017


En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) de l'Association suisse des droguistes ASD pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité central alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

DieWirtschaftsprüfer.ch AG


Hans Peter Friedli
expert-comptable / réviseur
réviseur responsable


Beat Schönmann
expert-comptable / réviseur

Annexes:

Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe)

SDV Schweizerischer Drogistenverband **ASD** Association suisse des droguistes

Nidaugasse 15 2502 Biel/Bienne Telefon 032 328 50 30 Fax 032 328 50 31 info@drogistenverband.ch www.drogistenverband.ch